

CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION DU
CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX
ET SESSIONS ASSOCIÉES DES COMITÉS
Du 13 au 17 novembre 2023 à Pattaya (Thaïlande)
FORMULAIRE DE PARTICIPATION – OBSERVATEURS (ORGANISATION)

Prière de remplir un exemplaire pour chaque participant. Le formulaire rempli doit être parvenu au Secrétariat de l'OIBT dans les meilleurs délais et le 20 octobre 2023 au plus tard, aux coordonnées suivantes:

International Tropical Timber Organization (ITTO) Télécopie: (81-45) 223-1111
International Organizations Center - 5th Floor Téléphone: (81-45) 223-1110
Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku Courriel: itto@itto.int
Yokohama, 220-0012 Japon

VEUILLEZ DACTYLOGRAPHIER OU ÉCRIRE LISIBLEMENT EN LETTRES CAPITALES

1. Nom complet: Dr./M./M^{me} _____
(tel qu'il devra figurer sur la liste officielle des participants)
2. Titre ou fonction officiels: _____
3. Institution/Organisation: _____
4. Adresse postale: _____
N° de téléphone: _____ N° de télécopie: _____
Courriel: _____
5. Information arrivée/départ: Arrivée (à Bangkok) Départ (de Bangkok)
Date d'arrivée/de départ: _____ _____
Numéro et heure de vol: _____ _____
6. Réservation d'hôtel (à effectuer par vos soins)
Nom de l'hôtel: _____
Date d'arrivée: _____ Date de départ: _____
7. Si vous-même ou votre organisation effectuez la demande du statut d'observateur à une session de l'OIBT pour la première fois, ou si les renseignements utiles vous concernant ou concernant votre organisation ont été modifiés depuis votre demande précédente, veuillez impérativement joindre à votre présente demande le Formulaire de renseignements ci-joint. À noter que chaque participant individuel doit remplir ce Formulaire de participation, cependant qu'un Formulaire de renseignements unique est requis par organisation sous statut d'«observateur».

Je déclare accepter les directives énoncées ci-dessous:

1. Les Observateurs répondent de la conduite de chacun de leurs représentants. Tout écart de conduite par rapport aux présentes directives est susceptible d'avoir des conséquences sur la participation de l'organisation et/ou de la personne qui le commet;
2. Aucun participant ne doit harceler ou menacer un autre participant;
3. Les réunions auxquelles seuls les Membres sont admis sont fermées aux Observateurs;
4. Les affiches, documents et tout autre matériel ne peuvent être exposés qu'aux emplacements désignés à cet effet et uniquement avec l'autorisation préalable du Secrétariat de l'OIBT; et
5. L'affichage d'avis relatifs à des événements autorisés ne nécessite pas l'autorisation préalable du Secrétariat de l'OIBT, pour autant que l'affichage soit effectué aux emplacements désignés à cet effet.

Je, soussigné(e), ai connaissance du fait que, ainsi que le stipule l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), ma demande de participation aux sessions du CIBT et/ou aux sessions de ses Comités est soumise à l'approbation du Conseil. Je joins à la présente une lettre de mon organisation m'autorisant à la représenter aux sessions.

(date)

(signature)

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS RELATIF À L'ADMISSION AUX SESSIONS
DU CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX
ET SESSIONS ASSOCIÉES DES COMITÉS
EN TANT QUE NOUVELLE ORGANISATION SOUS STATUT D'«OBSERVATEUR»**

1. Nom officiel:
2. Affiliations:
3. Bref historique:

4. Statuts/Acte constitutif [veuillez fournir les statuts ou tout autre acte constitutif dans toutes les langues disponibles]:

5. Buts, objectifs, activités [veuillez exposer les buts et objectifs généraux de l'organisation et les activités qu'elle entreprend]:

6. Structure:

7. Financement [veuillez indiquer les sources de revenus]:

8. Publications:

9. Coordonnées officielles [veuillez fournir l'adresse postale complète, ainsi que les numéros de téléphone et de télécopie et l'adresse courriel]:

10. Langue(s) de travail de l'organisation:

11. Nom(s) du ou des représentant(s) [veuillez fournir la liste de tous les noms et les désignations officielles du ou des représentant(s) qui participeront aux sessions. Si nécessaire, utiliser le verso de la présente page]:

12. Pertinence avec les objectifs de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT):

(date)

(signature)